

Collectivité de LARGENTIERE 07110  
Hôtel de ville - 3 avenue Félicien Blanc  
07110 LARGENTIERE  
Tél : 04 75 39 28 60  
Fax : 04 75 39 20 58  
Courriel : [mairielargentiere@wanadoo.fr](mailto:mairielargentiere@wanadoo.fr)

Objet de la Consultation :

Tranche ferme :

Marché de Fourniture et livraison de Repas en Liaison Chaude pour les Restaurants Scolaires de LARGENTIERE, CHASSIERS, UZER, ROCLES, JOANNAS, et Val de LIGNE.

Tranche conditionnelle :

Marché de Fourniture et livraison de Repas en Liaison Froide pour les Restaurants Scolaires de LARGENTIERE, CHASSIERS, UZER, ROCLES, JOANNAS, et Val de LIGNE.

Tranche conditionnelle (Variante) :

Marché de Fourniture et livraison de Repas en Liaison Froide et fourniture d'équipements pour les Restaurants Scolaires de LARGENTIERE, CHASSIERS, UZER, ROCLES, JOANNAS, et Val de LIGNE.

## **DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

### **REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)**

**Procédure de marché selon :**

**Chapitre VI : Accord-cadre et marchés à bons de commande.**

**Article. 77 du Code des Marchés Publics**

**<http://www.marchespublicspme.com/>**

**Date limite de remise des offres : 18 mai 2016, à 12h00 heures**

## **o. CARACTERISTIQUES GENERALES**

### **o.1. Collectivité contractante :**

Collectivité de LARGENTIERE 07110  
Hôtel de ville - 3 avenue Félicien Blanc  
07110 LARGENTIERE  
Tél : 04 75 39 28 60  
Fax : 04 75 39 20 58  
Courriel : [mairielargentiere@wanadoo.fr](mailto:mairielargentiere@wanadoo.fr)

### **o.2. Objet de la consultation :**

**Tranche ferme :** Marché de Fourniture et livraison de Repas en Liaison Chaude pour les Restaurants Scolaires de LARGENTIERE, CHASSIERS, UZER, ROCLES, JOANNAS, et Val de LIGNE.

**Tranche conditionnelle :** Marché de Fourniture et livraison de Repas en Liaison Froide pour les Restaurants Scolaires de LARGENTIERE, CHASSIERS, UZER, ROCLES, JOANNAS, et Val de LIGNE.

**Tranche conditionnelle (Variante) :** Marché de Fourniture et livraison de Repas en Liaison Froide et fourniture d'équipements pour les Restaurants Scolaires de LARGENTIERE, CHASSIERS, UZER, ROCLES, JOANNAS, et Val de LIGNE.

Procédure de marché selon :

Chapitre VI : Accord-cadre et marchés à bons de commande.  
Article. 77 du Code des Marchés Publics  
<http://www.marchespublicspme.com/>

### **o.3. Remise des offres :**

Délai de validité : **90 jours**

Date limite de réception : **18 mai 2016**

Heure limite de réception : **12 H 00**

Le présent R.C. comporte : **10 feuillets.**

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

### SOMMAIRE

#### Table des matières

0.	CARACTERISTIQUES GENERALES .....	2
0.1.	COLLECTIVITE CONTRACTANTE : .....	2
0.2.	OBJET DE LA CONSULTATION : .....	2
0.3.	REMISE DES OFFRES :.....	2
1.	ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION .....	4
2.	ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....	4
2.1.	– ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE D’APPEL D’OFFRES .....	4
2.2.	– DUREE DU MARCHE .....	4
2.2.1.	– OBJET ET DUREE DU MARCHE – TRANCHE FERME : .....	4
2.2.2.	– OBJET ET DUREE DU MARCHE – TRANCHE CONDITIONNELLE :.....	5
2.2.3.	– OBJET ET DUREE DU MARCHE – VARIANTE A LA TRANCHE CONDITIONNELLE :.....	5
2.3.	– DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....	6
2.4.	– MODE DE REGLEMENT .....	6
2.5.	– MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	6
3.	ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PRESENTATION, D’ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : .....	6
3.1.	– PUBLICITE .....	6
3.2.	– RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION .....	6
3.3.	– CONDITIONS DE PRESENTATION DES OFFRES .....	7
3.4.	– CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES.....	8
4.	ARTICLE 4 – ELIMINATION DES CANDIDATS, JUGEMENT DES OFFRES .....	8
4.1.	– ELIMINATION DES CANDIDATS.....	8
4.2.	– JUGEMENT DES OFFRES .....	9
5.	ARTICLE 5 – NEGOCIATION .....	10
6.	ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	10

## 1. ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la fourniture de repas en liaison Chaude pour le service de restauration scolaire municipal pour les Collectivités de :

- LARGENTIERE : Ecole primaire publique, Sainte Foi – F- 07110 LARGENTIERE
- CHASSIERS : Ecole primaire publique, Le Village – F- 07110 CHASSIERS
- UZER : Ecole primaire publique, Le Village – F- 07110 UZER
- JOANNAS : Ecole primaire publique, Le Village – F- 07110 JOANNAS
- ROCLES : Ecole primaire publique, Le Village – F- 07110 ROCLES

Les repas seront fabriqués par le titulaire du marché, livrés sur les sites des restaurants scolaires des Collectivités de LARGENTIERE, CHASSIERS, UZER, JOANNAS et ROCLES.

## 2. ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1. – Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

La présente consultation est lancée avec tranche ferme, tranche conditionnelle et variante à la tranche conditionnelle sans option à prix unitaires.

Le marché est un Marché de Fourniture et livraison s et de services pris en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments aux Cahiers des Clauses Administratives et Techniques Particulières.

### 2.2. – Durée du marché

#### 2.2.1. – Objet et durée du marché – Tranche Ferme :

Le présent marché a pour objet la **Fourniture et livraison de Repas en Liaison Chaude** pour les Restaurants Scolaires de LARGENTIERE, CHASSIERS, UZER, ROCLES, JOANNAS, et Val de LIGNE, pour une durée d'une année à compter du 01 septembre 2016 en tranche ferme, renouvelable dans la limite de deux années supplémentaires 2017 / 2018 et 2018 / 2019.

- LARGENTIERE : Ecole primaire publique, Sainte Foi – F- 07110 LARGENTIERE
  - Ou VAL DE LIGNE : Pôle Enfants Jeunesse – Ecole primaire publique, Sainte Foi – F- 07110 LARGENTIERE
- Ou Pôle Enfants Jeunesse – Rue de la Présentation – F- 07110 LARGENTIERE
- CHASSIERS : Ecole primaire publique, Le Village – F- 07110 CHASSIERS
- UZER : Ecole primaire publique, Le Village – F- 07110 UZER
- JOANNAS : Ecole primaire publique, Le Village – F- 07110 JOANNAS
- ROCLES : Ecole primaire publique, Le Village – F- 07110 ROCLES

Le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de deux années, à compter de la date de notification du marché :

- Fourniture de repas en liaison Chaude pour le service de restauration scolaire municipal pour les Collectivités de LARGENTIERE, CHASSIERS, UZER, JOANNAS, ROCLES et Val de LIGNE
- Date prévisionnelle de prise d'effet du Marché : **1er septembre 2016**
- La date anniversaire du contrat sera le 31 août de l'année scolaire en cours.

- Le détail des prestations à fournir est indiqué dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

2.2.2. – Objet et durée du marché – Tranche Conditionnelle :

Le présent marché a pour objet la **Fourniture et livraison de Repas en Liaison Froide** pour les Restaurants Scolaires de LARGENTIERE, CHASSIERS, UZER, ROCLES, JOANNAS, et Val de LIGNE, pour une durée d'une année à compter du 01 septembre 2016 en tranche ferme, renouvelable dans la limite de deux années supplémentaires 2017 / 2018 et 2018 / 2019.

- LARGENTIERE : **Ecole primaire publique**, Sainte Foi – F- 07110 LARGENTIERE
  - Ou VAL DE LIGNE : **Pôle Enfants Jeunesse – Ecole primaire publique**, Sainte Foi – F- 07110 LARGENTIERE
- Ou **Pôle Enfants Jeunesse** – Rue de la Présentation – F- 07110 LARGENTIERE
- CHASSIERS : **Ecole primaire publique**, Le Village – F- 07110 CHASSIERS
- UZER : **Ecole primaire publique**, Le Village – F- 07110 UZER
- JOANNAS : **Ecole primaire publique**, Le Village – F- 07110 JOANNAS
- ROCLES : **Ecole primaire publique**, Le Village – F- 07110 ROCLES

Le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de deux années, à compter de la date de notification du marché :

- Fourniture et livraison de Repas en Liaison Froide pour le service de restauration scolaire municipal pour les Collectivités de LARGENTIERE, CHASSIERS, UZER, JOANNAS, ROCLES et Val de LIGNE
- Date prévisionnelle de prise d'effet du Marché : 1er septembre 2016
- La date anniversaire du contrat sera le 31 août de l'année scolaire en cours.
- Le détail des prestations à fournir est indiqué dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

2.2.3. – Objet et durée du marché – Variante à la Tranche Conditionnelle :

- Le présent marché a pour objet la **Fourniture et livraison de Repas en Liaison Froide et fourniture d'équipements** pour les Restaurants Scolaires de LARGENTIERE, CHASSIERS, UZER, ROCLES, JOANNAS, et Val de LIGNE, pour une durée d'une année à compter du 01 septembre 2016 en tranche ferme, renouvelable dans la limite de deux années supplémentaires 2017 / 2018 et 2018 / 2019.

- LARGENTIERE : **Ecole primaire publique**, Sainte Foi – F- 07110 LARGENTIERE
  - Ou VAL DE LIGNE : **Pôle Enfants Jeunesse – Ecole primaire publique**, Sainte Foi – F- 07110 LARGENTIERE
- Ou **Pôle Enfants Jeunesse** – Rue de la Présentation – F- 07110 LARGENTIERE
- CHASSIERS : **Ecole primaire publique**, Le Village – F- 07110 CHASSIERS
- UZER : **Ecole primaire publique**, Le Village – F- 07110 UZER
- JOANNAS : **Ecole primaire publique**, Le Village – F- 07110 JOANNAS
- ROCLES : **Ecole primaire publique**, Le Village – F- 07110 ROCLES

Le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de deux années, à compter de la date de notification du marché :

- Fourniture et livraison de Repas en Liaison Froide pour le service de restauration scolaire municipal pour les Collectivités de LARGENTIERE, CHASSIERS, UZER, JOANNAS, ROCLES et Val de LIGNE
- Date prévisionnelle de prise d'effet du Marché : **1er septembre 2016**
- La date anniversaire du contrat sera le 31 août de l'année scolaire en cours.
- Le détail des prestations à fournir est indiqué dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

### **2.3. – Délai de validité des offres**

Le marché sera conclu avec un candidat unique,

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **2.4. – Mode de règlement**

Le mode de règlement choisi par la collectivité est le mandat administratif.

### **2.5. – Modification de détail au dossier de consultation**

La collectivité se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **3. Article 3 – conditions de présentation, d'envoi ou de remise des offres :**

### **3.1. – Publicité**

L'avis d'appel public à la concurrence sera porté à la connaissance du public par insertion faite dans :

- a) Journal « le Dauphiné Libéré »

### **3.2. - Retrait du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- le règlement de consultation,
- le cahier des Clauses Administratives Particulières,
- le cahier des Clauses Techniques Particulières.
- Acte d'engagement

Les dossiers peuvent être retirés comme suit :

- Sur la plateforme « Achat public »:  
www
- Sur le site de la Mairie de Largentière :  
<http://www.largentiere.fr/la-mairie/marches-publics/>
- demande par écrit à l'adresse suivante :  
Collectivité de LARGENTIERE 07110  
Hôtel de ville - 3 avenue Félicien Blanc  
07110 LARGENTIERE
- demande par courriel à l'adresse électronique suivante :
  - Dossier au format dématérialisé .pdf  
[mairielargentiere@wanadoo.fr](mailto:mairielargentiere@wanadoo.fr)
- retirer le dossier en mairie aux heures d'ouverture habituelles du secrétariat tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 16h00.

### **3.3. – Conditions de présentation des offres**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et les prix seront indiqués en euros.

Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager la Société.

Le dossier à remettre par chaque candidat concernant l'offre sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra deux enveloppes également cachetées, sur lequel figurera la raison sociale du candidat et portant la mention suivante :

« Offre pour la fourniture et la livraison de repas pour les Restaurants Scolaires de LARGENTIERE, CHASSIERS, UZER, JOANNAS, ROCLES ET VAL DE LIGNE..»

Il comprendra les pièces suivantes :

#### **Première enveloppe intérieure :**

- La lettre de candidature, modèle DC1,
- La déclaration du candidat, modèle DC2 dûment rempli et signé
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé modèle DC6.
- L'état annuel des certificats reçus modèle DC7.
- Attestation sur l'honneur du candidat indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du travail.
- Attestation de non emploi de personnel en situation irrégulière
- Tous les documents permettant d'évaluer les compétences techniques et professionnelles de l'entreprise rassemblés dans un Mémoire Technique :
  - Les références techniques et financières (moyens en personnels et matériels dont dispose le candidat, garanties financières qu'il est susceptible d'apporter),
  - Certificat de capacité ou de qualification professionnelle,
  - Liste des références des prestations similaires assurées par l'entreprise (pour chaque référence, le candidat devra communiquer les coordonnées d'un responsable que la collectivité pourra contacter),
  - Attestation d'assurance à jour, couvrant les responsabilités civiles.
  - Le numéro d'agrément de la Cuisine Centrale

#### **Seconde enveloppe intérieure :**

- L'acte d'engagement dûment complété, daté et signé par le représentant qualifié du fournisseur ayant vocation à être titulaire du marché.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) à accepter sans modification,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) à accepter sans modification.
- Le Règlement de la Consultation (R.C.) à accepter sans modification.
- Au projet de marché, seront joints des documents explicatifs, notamment :
  - Des indications concernant la provenance des fournitures et références des fournisseurs,
    - Note concernant l'emploi de produits BIO dans la fabrication des repas.
  - Des indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens utilisés, les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du service (qualification du personnel, formation,...)
  - Une note « argumentaire » permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre, Modèles de menus.
    - Note sur les actions menées pour la semaine du goût, repas à thème etc.
    - Actions menées par l'entreprise dans le cadre du développement durable
      - Typologie de véhicules à faible émission
      - Gestion des déchets
      - Gestion des approvisionnements
      - Etc.

### **3.4. – Conditions d'envoi ou de remise des offres**

Les offres seront transmises sous plis cachetés et porteront la mention suivante :

« Offre pour la fourniture et la livraison de repas pour les Restaurants Scolaires de LARGENTIERE, CHASSIERS, UZER, JOANNAS, ROCLES ET VAL DE LIGNE..»

Les offres devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessous ou remises contre récépissé à :

Collectivité de LARGENTIERE  
Hôtel de ville - 3 avenue Félicien Blanc  
07110 LARGENTIERE

Elles devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquée dans la page 2 du présent règlement. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixées ci-dessus ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

## **4. ARTICLE 4 – ELIMINATION DES CANDIDATS, JUGEMENT DES OFFRES**

### **4.1. – Elimination des candidats**

Si, à l'ouverture des premières enveloppes, le pouvoir adjudicateur constate que des pièces sont manquantes, il pourra demander au candidat de les fournir dans un délai qui ne pourra pas être inférieur à trois jours calendaires.

Ainsi, les critères d'élimination des candidats seront les suivants :

- Candidat n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés,
- Candidat dont les références techniques et / ou financières (moyens en personnels et matériels dont dispose le candidat, garanties financières qu'il est susceptible d'apporter) par rapport à la prestation, objet de la consultation, sont insuffisantes.



#### 4.2. - Jugement des offres

Le choix tiendra compte de l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-après :

- Valeur technique de l'offre 60%
- Prix 40%

#### Critères d'attribution

##### 1) Valeur technique : (NOTE SUR 10 au total avec deux sous-parties)

a) pour noter la valeur technique de la prestation, une notice explicative prendra en compte (NOTE SUR 6) :

- Composition des repas, qualité des composants, équilibre nutritionnel, quantité
- Elaboration des menus
  - Actions menus à thème, repas spéciaux
  - Objectifs nutritionnels
  - Propositions de menus
- Organisation du service et moyens techniques
- Encadrement du personnel et moyens humains
- Organisation de la formation du personnel
- Méthode d'hygiène mis en œuvre

b) pour noter la performance en matière d'environnement, une notice explicative prendra en compte (NOTE SUR 4) :

- Gestion de la qualité des produits,
- Emploi de matière première BIO dans les préparations avec fréquences d'utilisation
- Gestion des déchets
- Circuits courts d'approvisionnement
  - Achats de matières premières chez les producteurs locaux
- Actions menées par l'entreprise dans le cadre du développement durable
  - Typologie de véhicules à faible émission
  - Gestion des déchets
  - Gestion des approvisionnements
  - Etc.

##### 2) Prix du repas (prix de base) : (NOTE SUR 10)

l'offre la moins disante valeur 10 puis les suivantes une note n diminuant proportionnellement aux écarts comme suit :

- offre mini : 10
- offre n :

$$\text{note } n = 10 - ((\text{écart en } \%) \times 10)$$

$$\text{écart} = \frac{\text{Offre } n - \text{Offre mini}}{\text{Offre mini}}$$

Détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse :

Critères	Note sur 100	Pondération	Note critère	Note maximale
Valeur technique	T	6	T x 6	60
Prix du repas	P	4	P x 4	40

En cas d'offre anormalement basse, ou d'offre comportant des prix aberrants, le pouvoir adjudicateur pourra demander au traiteur de lui communiquer les sous-détails de prix lors de l'analyse des offres.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudraient sur toute autre indication de l'offre et le montant sera rectifié en conséquence.

Le candidat qui aura obtenu la meilleure note globale sera retenu à titre provisoire et classé premier en attendant qu'il produise les certificats prévus par le Code des marchés publics et le numéro d'agrément de la cuisine centrale.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

#### **5. ARTICLE 5 – NEGOCIATION**

La Collectivité de Largentière, Maître d'Ouvrage, se réserve le droit de négocier, par tout moyen qu'elle jugera utile, avec les entreprises ayant fait les meilleures propositions après analyse des offres.

#### **6. ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite postale ou par courriel :

Mairie de LARGENTIERE  
Monsieur BOYER  
Secrétaire Général  
Collectivité de LARGENTIERE 07110  
Hôtel de ville - 3 avenue Félicien Blanc  
07110 LARGENTIERE  
Tél : 04 75 39 28 60  
Fax : 04 75 39 20 58  
Courriel : [mairielargentiere@wanadoo.fr](mailto:mairielargentiere@wanadoo.fr)

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier.

A Largentière , le 15 avril 2016



Cachet et Signature